Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 4 (2012)
Heft: 1: Intergénérationnel : la solidarité entre jeunes et vieux mise à l'épreuve

Artikel: Les associations cantonales d'EMS - Neuchâtel : "Nous vivons actuellement une période de grande incertitude"
Autor: Nicole, Anne-Marie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-813816

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les associations cantonales d'EMS – Neuchâtel

«Nous vivons actuellement une période de grande incertitude»

Le canton de Neuchâtel compte trois associations cantonales d'EMS. Si leur organisation, leur vision et leurs moyens diffèrent, elles sont toutes trois confrontées à deux chantiers cantonaux majeurs: la loi sur le financement des EMS et la planification médico-sociale.

Anne-Marie Nicole

L'ANEMPA, l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées, vient de fêter ses 40 ans. Depuis sa constitution en 1971, elle a passé d'une amicale de directeurs de homes à une organisation professionnelle et structurée. Elle a su traverser le vaste projet de réorganisation sanitaire du canton, au tournant des années 1990, en préservant l'indépendance, la personnalité et l'atout de proximité de ses membres. Désormais, l'association va devoir consolider les acquis, pérenniser les activités et, surtout, se faire connaître. «Nous devons nous confirmer dans notre rôle de partenaire et faire valoir nos compétences auprès des autorités, des instances politiques et du réseau médico-social», affirme Marie-France Vaucher, secrétaire générale de l'ANEMPA. Pour l'heure cependant, et tout comme ses deux homologues cantonales l'ANIPPA (Association neuchâteloise des institutions privées pour personnes âgées) et l'ANEDEP (Association neuchâteloise des directeurs d'établissements médico-sociaux privés), l'ANEMPA concentre son attention sur deux chantiers majeurs: la nouvelle loi cantonale sur le financement des EMS (la LFinEMS) et la planification médico-sociale pour les personnes âgées.

La loi prévoit une unification des prix de pension.

Adoptée en septembre 2010 par le Grand conseil dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime fédéral de financement des soins, la LFinEMS prévoit une unification des tarifs dans les EMS ainsi que leur financement par le biais de contrats de prestations. Alors qu'elle aurait dû être introduite au 1er janvier 2011, cette nouvelle loi n'entrera probablement en vigueur qu'en janvier 2013. Le retard est en partie dû au lancement d'un référendum – qui n'a pas abouti – par l'ANEDEP qui reproche à la LFinEMS de vouloir fixer «un prix de pension moyen pour tous les EMS sans reconnaissance du moindre critère de qualité et sans aucune ressource prévue pour assurer le financement de la formation continue des personnels».

Mais le retard s'explique également par la complexité du projet législatif, que reconnaissent d'ailleurs les représentants de l'ANEMPA et de l'ANIPPA qui ont participé à la préparation de la loi. «La fixation d'un prix de pension et le financement des prestations passe notamment par une évaluation de tous les bâtiments et des infrastructures», explique Pierre Aubert, directeur de l'EMS Chantevent, à Fresens, et membre du Comité de l'ANIPPA.

Suppression de lits EMS

Autre sujet d'incertitude, mais qui pourrait finalement aussi se traduire par de nouvelles opportunités pour le secteur des EMS: la planification médico-sociale pour les personnes âgées, dont les premiers travaux ont commencé en 2006 déjà. Clairement orienté vers le maintien à domicile, le projet prévoit en substance, d'ici 2022, la création d'un millier de logements adaptés, sécurisés ou protégés, la suppression de 400 lits EMS et la transformation de lits pour l'accueil psychogériatrique. Il faudra éga- >>

Pour survivre, les petites structures devront se remettre en question.

A Neuchâtel, le Grand conseil devrait se prononcer sur le projet de planification médico-sociale encore avant l'été.

Photo: MV-Image.ch, Toursime Neuchâtelois

lement augmenter de 60 le nombre de lits d'accueil temporaire et de 400 le nombre de places pour l'accueil de jour et de nuit. Les représentants de chacune des trois associations cantonales s'inquiètent, à des degrés divers, des conséquences de cette planification cantonale, notamment de la nécessaire redéfinition des missions des établissements et du devenir des petites structures.

Alors que le projet devrait être soumis au Grand conseil pour approbation durant le premier semestre 2012, il est jugé totalement «irréaliste et irréalisable» par Philippe Maire, responsable de l'ANEDEP. Pour sa part, la représentante de l'ANEMPA, Marie-France Vaucher, souhaiterait pouvoir encore l'amender afin de limiter les suppressions de lits et être partie prenante dans le développement des structures intermédiaires. Pierre Aubert, de l'ANIPPA voit, lui, dans cette planification médico-sociale l'opportunité de remettre à jour les missions premières des EMS, d'élargir l'éventail des offres de prestations et de repenser le système pour mettre «la bonne personne à la bonne place». Le canton de Neuchâtel compte de nombreuses petites structures EMS qui, pour survivre, devront se remettre en question, clarifier, voir transformer leur mission. «Soyons créatifs!», insiste Pierre Aubert.

«Nous vivons actuellement une période de grande incertitude», relève Marie-France Vaucher, énumérant les grands dossiers à l'origine de cette agitation: le financement des EMS et la planification médico-sociale bien sûr, mais aussi la prise en charge de la démence, les réflexions autour de l'habitat pour les personnes âgées, les nouvelles philosophies de soins et d'accompagnement, l'introduction du dossier informatisé du résident... «Notre préoccupation principale doit cependant rester la qualité de l'accompagnement de la personne âgée», conclut-elle. ●

3 associations, 60 établissements, 2100 lits

ANEMPA

Constituée en 1971, l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées est la plus ancienne des trois associations. Elle regroupe 25 homes (environ 1'200 lits) pour personnes âgées, handicapées ou adultes dépendants, reconnus d'utilité publique. C'est la seule à avoir adopté dès 2004 la convention collective de travail pour le personnel de la santé du canton de Neuchâtel (CCT Santé 21), applicable dans l'ensemble de ses institutions.

ANIPPA

L'Association neuchâteloise des institutions privées pour personnes âgées a été créée en 1985. Elle réunit 25 établissements membres offrant 692 lits. Si l'ANIPPA n'a pas adhéré à la CCT Santé 21, elle s'est néanmoins dotée, en 2007, de Conditions générales de travail (CGT) qui fixent des barèmes salariaux pour les collaborateurs de ses membres.

ANEDEP

L'Association neuchâteloise des directeurs d'établissements médico-sociaux privés est la branche dissidente de l'ANIPPA. Ses 8 membres, représentant 270 lits, ont choisi l'indépendance en 2002. Elle ne dispose ni de CCT ni de CGT. «Nous sommes farouchement privés et désireux de le rester», résume Philippe Maire, son responsable. (amn)